



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 6 février 2019

N° 15 Transformation de la denomination square de Neptune en square de
La Vie au Grand Air de Saint-Maur

Membres composant le Conseil Municipal	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice	49	Nomenclature : 9.1
Membres présents	32	Numéro : 094-219400686-20190206- lmc128200-DE-1-1
Membres excusés et représentés	12	Date réception : 11 février 2019
Membres absents non représentés	5	
Pour	44	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 6 février 2019 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 32, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 31 janvier 2019.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Nicole CERCLEY, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE, M. Henri PETTENI, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Rosa JURADO, M. Pierre GUILLARD, M. Marc COHEN, Mme Nadia LECUYER, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Pierre-André FIEVET, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Geneviève GAUTRAND qui a donné pouvoir à M. André KASPI, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER qui a donné pouvoir à M. Marc COHEN, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à M. Claude BAHIER, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. René GAILLARD qui a donné pouvoir à M. Pierre-André FIEVET, M. Nicolas CLODONG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Catherine THEVES qui a donné pouvoir à Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etaient absents non représentés :

M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, M. Thierry COUSIN, M. Roméo DE AMORIM.

N° 15

OBJET : Transformation de la denomination square de Neptune en square de La Vie au Grand Air de Saint-Maur

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique en date du 30 janvier 2019,

CONSIDERANT que l'association « Vie au Grand Air de Saint-Maur » célèbre son centenaire en 2019.

CONSIDERANT l'importance de l'association « Vie au Grand Air de Saint-Maur » au sein de la vie associative et de l'histoire de la ville.

CONSIDERANT le souhait de la ville de Saint-Maur-des-Fossés de s'associer aux célébrations du centenaire de l'association.

En termes de sports, de lieux, de personnes, les histoires de la Vie au Grand Air de Saint-Maur et celles de la ville sont indissociables.

Cette association, déclarée le 23 octobre 1919, mais ayant commencé à fonctionner dès le mois d'avril de la même année, est le fruit de la fusion de plusieurs associations locales ayant créé une société commune qui a pris pour nom « la Vie au Grand Air ».

C'est devenu aujourd'hui la principale association sportive de la ville et l'une des plus importantes associations omnisports de la région, voire de France.

A ce titre, et afin de s'associer aux cérémonies qui vont émailler les célébrations du centenaire de l'association, il vous est proposé de débaptiser le « square de Neptune » et de le dénommer, à compter du 1^{er} avril 2019, « square de la Vie au Grand Air de Saint-Maur ». Pour mémoire, le square de Neptune est situé à proximité à la fois de l'ensemble sportif constitué par le stade Adolphe Chéron et le centre sportif Pierre Brossolette et du siège actuel de la V.G.A.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Décide à compter du 1^{er} avril 2019, de débaptiser le « square de Neptune », situé à la jonction des avenues de Neptune, de De Lattre de Tassigny et de La Tourelle.

Décide à compter du 1^{er} avril 2019, de baptiser le dit « square de Neptune » en « square de la Vie au Grand Air de Saint-Maur ».

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 6 février 2019, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

N° 15

OBJET : Transformation de la denomination square de Neptune en square de La Vie au Grand Air de Saint-Maur

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 11 février 2019
et de l'affichage le 13 février 2019

Le Directeur Général des Services


Frédéric ERZEN



LE MAIRE,


Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

